

09.10.2015 - 08:15 Uhr

La renaissance du cyclomoteur

Solothurn (ots) -

Lors des années prolifiques de 1961 à 1980, des dizaines de milliers de cyclos trouvaient preneur annuellement. Les jeunes citadins et campagnards d'aujourd'hui ont redécouvert les atouts du cyclomoteur et contribuent à ce que ce petit bolide de légende retrouve un nouvel attrait.

C'est en 1961 que fut introduite en Suisse la catégorie cyclomoteurs. Ces "cyclos" se sont mués en un rien de temps en moyen de locomotion de l'homme modeste et en status-symbol des garçons. A l'apogée de leur succès, début des années 70, il se vendait plus de 70'000 boguets par année.

L'introduction de l'obligation du port du casque au milieu des années 80 a mis fin de manière abrupte à cette épopée. Les catalyseurs onéreux, la concurrence des petits scooters 50ccm plus rapides et plus élégants ainsi que l'arrivée des mountain-bikes, suivis des vélos à assistance électrique, ont contribué à donner du fil à retordre aux cyclomoteurs. Ce qui n'empêche ces petits furets de se maintenir aujourd'hui encore au nombre de 120'000 exemplaires!

Redécouvert comme véhicule nostalgique

Cela fait deux, trois ans maintenant que le boguet vit un regain d'intérêt auprès des jeunes. Les atouts sont évidents malgré l'évolution des exigences côté look et l'élégance des véhicules concurrents: le prix d'achat est modeste, tout autant que la consommation d'essence et les frais d'entretien. Les nouveaux cyclomoteurs sont propres et respectueux de l'environnement grâce au catalyseur. L'espace de rangement et la maniabilité avoisinent ceux du vélo.

Economique et pratique

En plus du prix au kilomètre hors concurrence, les usagers de cyclos apprécient la facilité d'utilisation ainsi que le faible encombrement. Et pour bon nombre d'entre eux, la sensation de posséder un deux-roues hors du commun au parfum de nostalgie.

Contact:

Office Suisse de conseil pour deux-roues OSCD
4500 Soleure, tél. 0326217051

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003667/100778961> abgerufen werden.